

## DEPARTEMENT DES ARDENNES

### ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRESENTEE PAR LA SARL ROSE & VERT RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE DE PORCS AINSI QU'UNE UNITE DE METHANISATION ET DE COMBUSTION

Arrêté préfectoral N° DDCSPP/SV/2015-420 en date du 19 octobre 2015

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 23 novembre au mardi 22 décembre 2015 inclus.

<p><b>PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS ET MEMOIRE EN REPONSE</b></p>
--

Article R123-18 du Code de l'Environnement :

*« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».*

Nota :

- *L'intégralité des observations (transcrites dans les registres ou courriers) a été transmise au porteur de projet.*
- *L'ensemble des observations a été intégralement transcrit ou résumé dans ce procès-verbal y compris les observations ou remarques hors sujet de l'enquête.*

## 1) OBSERVATION REÇUE PAR COURRIER POSTAL A LA DDCSPP

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
1-1	<p><b><u>Observation de M. Eric MAILLOT de Termes (08) :</u></b></p> <p>« 1. Les chiffres annoncés prévoient 11200 t sur 665 ha. Cette famille dispose sur Termes d'environ 100 ha. Je vous laisse deviner l'impact sur l'eau d'environ 1700 tonnes de lisiers d'autant plus que les terres en question jouxtent une zone Natura 2000, Confluent de la vallée de l'Aire et de l'Aisne avec de nombreux étangs et ballastières à proximité et point de captage de l'eau potable pour la commune.</p> <p>2. L'impact sur la faune et la flore de ces résidus vraisemblablement chargés en antibiotiques n'est pas non plus à négliger.</p> <p>3. Espérant que vous prendrez en considération ce courrier afin d'orienter ces effluents en digestats vers une décharge spécifique.... »</p>	<p>1.1.1. Comme indiqué dans le plan d'épandage, il n'y aura pas d'épandage de lisier sur les parcelles de Termes mais de digestat solide à raison de 30 t/ha sur les têtes d'assolement. Ces épandages respectent les réglementations en vigueur et les préconisations du plan d'épandage. Un cahier d'épandage est tenu à jour par l'exploitant et mis à disposition de l'inspection des installations classées pour garantir le respect des bonnes pratiques d'épandage : dates et conditions d'épandage, doses apportées selon les besoins, analyses de sols et de digestats effectuées...</p> <p>Les parcelles en question situées sur Termes et aux alentours sont des terres labourables cultivées depuis de nombreuses années sur lesquelles sont épandues aujourd'hui des fumiers et des engrais minéraux. L'emploi du digestat solide dans les prochaines années permettra notamment de réduire les épandages d'engrais de synthèse, d'améliorer le taux de matière organique des sols et de favoriser l'activité des micro-organismes. Ces changements de pratiques sont donc positifs et l'étude d'impact conclut que le projet n'est pas retenu comme ayant une incidence sur la zone Natura 2000.</p> <p>Ces réponses ont déjà été apportées à M. Eric MAILLOT et aux autres habitants de Termes réunis le 16 décembre 2015 à l'initiative de M. Michel MEIS, Maire de Termes.</p> <p>Concernant le point de captage situé sur la commune de Senuc et qui alimente entre autres Termes, un périmètre de captage est défini réglementairement. Celui-ci est mentionné dans le plan d'épandage, il figure notamment sur les cartes des annexes 17 et 18 de l'étude. Aucune parcelle du plan d'épandage ne se situe dans le périmètre de captage. La partie épandable de la parcelle la plus proche (R33) se situe à 135 m de la limite du périmètre de captage. L'épandage de digestat solide sur les parcelles situées à proximité ne peut donc pas avoir d'incidence sur la qualité des eaux du captage en question.</p> <p>Ce captage, bien que mentionné dans le plan d'épandage, a été omis dans l'étude d'impact (non indiqué au paragraphe 1.3.3); c'est une erreur.</p>

L'arrêté du captage du Pré-Loup situé sur la commune de Senuc a été ajouté à ce document.

#### 1.1.2. Mesures contre la pollution par résidus médicamenteux

Les produits vétérinaires sont essentiellement des vaccins pour les reproducteurs, des désinfectants pour les soins aux porcelets, des produits contre les mouches et les rongeurs. Les antibiotiques ne sont utilisés qu'en cas de maladies graves.

Compte tenu de leur utilisation parcimonieuse, d'une durée de stockage du digestat de plus de 7,5 mois durant laquelle ils se dégradent, de la faible dose de digestat épanchée, ces produits ne peuvent avoir aucun effet sur le milieu.

L'élevage est suivi par un vétérinaire spécialisé. Le registre d'élevage regroupe notamment les interventions sanitaires et les produits utilisés. Chaque administration de médicaments est réfléchi, et effectuée qu'en cas de nécessité. Les posologies sont suivies selon les recommandations des laboratoires (contrôlables par le registre d'élevage).

Les effets des médicaments utilisés sur l'environnement sont appréhendés dans l'étude d'écotoxicité effectuée lors d'une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Les produits mis sur le marché doivent faire la preuve de son innocuité sur l'environnement, s'ils sont utilisés dans les conditions de l'AMM.

L'étude d'écotoxicité est destinée à apprécier les effets prévisibles du médicament et de ses métabolites sur l'environnement, notamment aquatique. Elle est conduite en deux temps décrit par les lignes directrices CVMP/VICH/98-FINAL applicables depuis juillet 2000 et CVMP/VICH/790/03-FINAL. VICH GL38 applicable depuis juillet 2005. Des précisions complémentaires, notamment pour la conduite des calculs des quantités émises et des concentrations atteintes dans l'environnement, sont apportées par la ligne directrice EMEA/CVMP/ERA/418282/2005 mise en consultation en janvier 2006 (source Vade-mecum 2009, page 68).

Aussi, voici l'extrait d'une note de notre vétérinaire (note jointe) : « en rapportant les estimations de poids vifs traités à la masse de population animale potentiellement traitée aux antibiotiques, on obtient une

estimation du niveau de l'exposition (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials). Cet indicateur est corrélé au pourcentage d'animaux traités par rapport à la population animale totale et constitue un indicateur objectif de l'exposition aux antibiotiques. L'ALEA a été de 0,32 en 2014 pour la Sarl Rose et Vert, contre 0,951 en 2013 pour la moyenne nationale.

*Cette faible exposition aux antibiotiques est à rapprocher de la compétence et des qualités animalières de l'éleveur, ainsi que de l'excellent statut sanitaire de cet élevage. Avoir un élevage situé dans une zone de faible production porcine est un atout très important et permet de limiter la propagation des maladies par aérosol ».*

D'autre part, nous rappelons que le méthaniseur fonctionnera grâce à l'action des bactéries. La présence d'antibiotiques dans le lisier serait préjudiciable à la méthanisation et contreproductive (perte de rendement voire arrêt de la biologie), ce qui ne va pas dans notre intérêt.

1.1.3. La réglementation prévoit que les digestats de méthanisation d'effluents d'élevages et de matières végétales brutes soient valorisés par épandage sur des terres agricoles (puisque les digestats présentent un intérêt agronomique et environnemental) et non mis en décharge.

## 2) Observation reçue par courrier postal au siège de l'enquête

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
2-1	<p><b><u>Observation de M. Jean-Paul MAILLART de Saint-Pierre-à-Arnes (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien au projet</li> <li>2. unité non polluante</li> <li>3. animaux bien traités</li> <li>4. très large suivi sanitaire</li> <li>5. renommée nationale</li> <li>6. pas de pollution</li> <li>7. respect des règlements sanitaires et environnementaux</li> <li>8. limiter les rejets de gaz à effet de serre               <ul style="list-style-type: none"> <li>o diminution de la consommation de fuel</li> <li>o réduction de méthane</li> </ul> </li> <li>9. production et revente d'électricité</li> <li>10. meilleure valorisation des effluents d'élevage</li> <li>11. digestats non polluants et sans odeur</li> <li>12. pas de recours à la pétrochimie pour la fabrication d'engrais chimiques</li> <li>13. création d'emplois</li> <li>14. répartition des épandages</li> <li>15. pression d'azote organique lors des épandages largement inférieure aux limites</li> <li>16. animaux nourris avec les céréales produites sur l'exploitation sans ajout de médicaments</li> <li>17. travail et utilisation en circuit court donc plus d'autonomie</li> </ol> <p><i>« Encourageons les entreprises qui créent de la valeur ajoutée, l'économie ardennaise ne peut que s'en porter mieux »</i></p>	RAS

### 3) Observations reçues par courrier électronique à la DDCSPP

Les observations reçues par voie électronique, à l'adresse indiquée dans l'arrêté d'ouverture d'enquête, ont été communiquées à la mairie de Leffincourt, siège de l'enquête, et insérées sans délai dans le registre d'enquête de cette commune.

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
3-1	<p><b><u>Courrier de M. Frédéric Pérard, Président de l'Association de vigilance et de protection de l'eau potable AVIEP (51) :</u></b></p> <p><i>Notre association regroupe nombre d'adhérents qui oeuvrent pour la protection des captages et de l'eau potable.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Ces super élevages sont non rentables et financés par l'impôt.</i></li> <li>2. <i>La méthanisation permettra d'obtenir un prix de rachat encore subventionné par l'impôt et la redevance payée par les particuliers.</i></li> <li>3. <i>Pollution de l'air par les mauvaises odeurs de l'exploitation et lors des épandages.</i></li> <li>4. <i>Nous rappelons aux services de l'état la difficulté pour les step et surtout celles de la région Ile de France de trouver des zones d'épandage en regard des quantités à épandre.</i></li> <li>5. <i>La CLE et le SAGE relèvent des doublons entre les épandages et le traitement dans les champs.</i></li> <li>6. <i>Va-t-on vers l'établissement de zones poubelles et est-ce l'image que nous voulons pour le futur ?</i></li> <li>7. <i>Les habitants des villages concernés vont-ils être dédommagés pour la perte financière que représente cette dépréciation de leur environnement.</i></li> <li>8. <i>Nous voulons rappeler que la recherche de captages et leur maintien en bon état est une des difficultés de l'approvisionnement en eau potable. En 2011, 58 captages ont été fermés, abandonnés sur les critères de trop de nitrates et de trop de pesticides.</i></li> </ol> <p><i>Lors du dernier observatoire de l'eau (2015) on notait le petit nombre de captages référents pour le suivi de l'alimentation en eau potable, donc le risque est très présent.</i></p> <p><i>Nous savons que les grands pôles urbains comme Reims par exemple vont à la recherche de nouveaux captages ou de points ressources en Eau qui soient potables et préservés.</i></p>	<p>3.1.1. Cette observation ne concerne pas l'aspect environnemental du projet. Cette observation est totalement hors sujet de l'enquête publique.</p> <p>3.1.2. La méthanisation, comme toutes les énergies renouvelables, bénéficie actuellement d'un soutien financier des pouvoirs publics. Les aspects concernant la politique de l'Etat ne sont pas de notre responsabilité directe.</p> <p>3.1.3. L'impact des éventuelles odeurs est étudié page 41 de l'Etude d'Impact. La perception des odeurs est fortement atténuée par l'isolement du site d'exploitation par rapport aux tiers (1<sup>er</sup> tiers à plus d'un km). Aucune plainte du voisinage n'a été relevée depuis la création de l'élevage en 2003. Aussi, le digestat est un effluent stabilisé qui n'émet pas d'odeurs ce qui limite fortement les émissions d'odeurs sur site (stockage) et lors des chantiers d'épandage. De plus, l'épandage du digestat liquide se fait à l'aide de rampes à pendillards (MTD) et est enfoui sous 12h avant les semis.</p> <p>3.1.4. Cela ne concerne pas notre projet.</p> <p>3.1.5. Non concerné : aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans le périmètre du SAGE Aisne Vesle Suipe.</p> <p>3.1.6 et 3.1.7. Le digestat est le résultat de la dégradation par méthanisation d'effluents d'élevages et de matières végétales brutes agricoles. C'est un amendement minéral et organique qui doit être valorisé par épandage sur des parcelles agricoles (respect de la réglementation et des préconisations du plan d'épandage). Cela permet notamment de réduire les consommations d'engrais minéraux, les émissions de gaz à effet de serre et les odeurs. Il n'y a donc en aucun cas « dépréciation » de l'environnement ni création de « zones poubelles ».</p> <p>3.1.8. Les digestats seront épandus selon les préconisations du plan d'épandage (largement dimensionné - voir pages 60 à 72) et en respect de la réglementation en vigueur. Ils viendront en substitution de fertilisants</p>

- Il va bien falloir choisir entre les habitants et les activités polluantes.*
9. *Les résidus de station de méthanisation représentent des déchets qui doivent être mis en décharge spécifique; quelles garanties peuvent être données sur l'organisation effective de cette mise en décharge.*
  10. *Les contrôles et les transports sont en général faits par l'exploitant; comment alors garantir la sécurité pour les riverains et la potabilité des eaux de captages locaux.*
  11. *Nous n'avons pas dans ce dossier les éléments techniques garantissant la question des résidus.*
  12. *Il faut aussi considérer que les analyses des boues sont aussi laissées à charge de l'exploitant et qu'il n'y a pas de contrôle de ce suivi sauf en cas de problème mais après-coup. On peut dès lors légitimement s'inquiéter.*
  13. *Nous regrettons que l'accès à l'étude d'impact ne soit pas accessible par internet, car la problématique de l'eau dépasse le cadre local et nous sommes tous concernés.*
  14. *Cette activité gérée de cette façon ne correspond plus aux critères de la filière porc.*  
*Il y aura beaucoup plus de transports de fourrages, d'animaux, de boues, ce qui représente aussi une détérioration de l'environnement et des risques pour la santé.*
  15. *Le schéma économique de ce type d'activité ne repose que sur la possibilité de toucher les aides (rachat électrique, ventes des boues, aides à la création d'unité de méthanisation, etc).*
  16. *En autorisant cette exploitation, l'état renforce le déclin de cette activité non rentable et peu créatrice d'emploi.*
  17. *Nous rappelons que seul le porc en bio sur des petites exploitations est actuellement rentable.*
  18. *Il s'agit ici de faire perdurer une activité polluante, coûteuse pour l'ensemble de la société et destinée à l'exportation et non pas à subvenir aux besoins français.*
  19. *Pour nous il n'y a pas lieu d'autoriser ni de financer des activités lucratives pour une seule personne et néfaste à tous points de vue pour le collectif.*
  19. *L'AVIEP et tous ses membres demandent l'arrêt du projet.*

chimiques actuellement épandus et aucune parcelle du plan d'épandage ne se situe dans un périmètre de captage, il n'y a donc pas de risque de pollution potentielle des eaux de captages.

3.1.9. La mise en décharge des digestats n'a pas lieu d'être. Se reporter à la réponse 1.1.3.

3.1.10. L'épandage des digestats respecte la réglementation et les préconisations du plan d'épandage. Nous faisons réaliser régulièrement (au moins 1 fois par an) des analyses de digestat par des laboratoires certifiés et nous tenons à jour un cahier d'épandage qui est à la disposition de l'inspecteur des installations classées, chargé de s'assurer du respect de la réglementation.

3.1.11. La question des digestats est notamment traitée dans le plan d'épandage, partie 5 de l'étude, pages 60 à 72.

3.1.12. Il n'y a pas d'épandages de boues de STEP mais des digestats agricoles. Leurs analyses sont à notre charge mais elles sont réalisées par des laboratoires certifiées. Les résultats de ces analyses figurent dans le cahier d'épandage qui est à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

3.1.13 Ceci est du ressort des services de l'Etat, pas le nôtre.

3.1.14. L'activité d'élevage et de méthanisation nécessite le transport de matières premières et de produits finis. De fait, le projet va engendrer une augmentation mesurée de la circulation localement. Elle se fera sur des routes déjà concernées par ces transports et aménagées en conséquence pour éviter les risques (D977, axe Mazagran - Châlons-en-Champagne). Voir le détail des transports joint.

3.1.15. Des aides sont effectivement attribuées pour le développement des énergies renouvelables mais le schéma économique repose avant tout sur notre performance et la bonne gestion de notre exploitation.

3.1.16. La modernisation et la spécialisation d'exploitation comme la nôtre a démontré sur les 10 ans la rentabilité, sans interdire d'autres modèles de production. De plus, au moins 3 emplois directs seront créés.

3.1.17. Le porc bio peut être rentable, mais comme tout élevage porcin, et comme toute entreprise, il faut être performant et innovant pour pérenniser l'exploitation : c'est l'exemple de notre élevage (conventionnel).

3.1.18. La viande de porc est la première viande consommée en France. Le

		<p>marché est essentiellement en France. La région Champagne-Ardenne consomme plus de porcs qu'elle n'en produit.</p> <p>3.1.19. Observation d'ordre politique. L'étude d'impact démontre que l'activité n'est pas « néfaste [...] pour le collectif » ni « lucrative pour une seule personne » puisqu'elle en emploiera au moins 6 (sans compter les emplois indirects).</p>
--	--	---



	<p><b><u>Courrier de M. Michel COSTIA de Vouziers (08) :</u></b></p> <p>Ce courrier identique à l'observation déposée sur le registre de la commune de Vouziers sera traité dans le paragraphe 5-18 de cette commune.</p>	
<p><b>3-3</b></p>	<p><b><u>Deuxième courrier de M. Frédéric Pérard, Président de l'Association de vigilance et de protection de l'eau potable AVIEP (51) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Peut-on avoir un tableau des transports projetés et de leurs fréquences et incidences ?</i></li> <li>2. <i>Quel est l'impact de ces fosses non couvertes ?</i></li> <li>3. <i>Les bêtes de l'exploitation voisine sont elles comptées dans l'ensemble du projet ?</i></li> <li>4. <i>Avant d'avancer un argument il faudrait que le maître d'œuvre donne des données chiffrées vérifiables.</i></li> <li>5. <i>Il n'y a pas de comparaison avec l'État disponible de la ressource ce qui nous semble insuffisant puisqu'on ne peut savoir si il y a respect de l'arrêté de forage autorisant 8M<sup>3</sup>/heure de pompage et si la capacité de recharge de la nappe ne sera pas affectée à terme et de façon durable ?</i></li> <li>6. <i>Nous regrettons le manque d'informations sur l'état initial du forage (chimique et bactériologique). Il aurait pu être demandé que soit versé au dossier une analyse du forage de façon à pouvoir dans le futur vérifier le respect de l'exigence de non contamination du sous sol.</i></li> <li>7. <i>Le déversoir d'orage: est ce bien le terme adéquat ? Cela laisse-t-il entendre un risque d'apport d'eau pluviale ou de rejet au circuit EP ?</i></li> <li>8. <i>Ces quantités seront donc à priori doublées et quelle est leur implication dans la problématique de l'eau quand déjà le ministère s'interroge sur leur dangerosité ?</i></li> <li>9. <i>Nous aurions aimé pouvoir évaluer la part de toutes les aides dans le projet. L'exploitant a-t-il un apport initial personnel ou est ce les aides qui permettent la mise en place du projet ? Les aides déclarées (FEADER et ADEME) représentent 20 % du projet</i></li> </ol>	<p>3.3.1. Se reporter à la réponse 3.1.14.</p> <p>3.3.2. La fermentation a lieu dans le digesteur et le post-digesteur qui sont couverts par une membrane double-peau étanche qui récupère le biogaz produit. Ces deux digesteurs sont largement dimensionnés puisqu'ils assurent un temps de rétention humique (temps de travail de la matière) de 100 jours alors que 60 sont nécessaires en moyenne pour les matières entrantes. Au niveau de la fosse de stockage et de la lagune, le digestat stocké est donc totalement digéré et ne fermente plus, il n'y a donc pas d'utilité à couvrir ces fosses puisqu'il n'y a plus de biogaz à récupérer et donc pas d'émissions.</p> <p>3.3.3. Les taurillons de l'exploitation de C. Manceaux ne sont pas intégrés dans notre étude. Ils font partie d'une autre exploitation qui a sa propre autorisation d'exploiter. Par contre, les fumiers de cet atelier rentrent dans le process de méthanisation de notre projet, c'est pourquoi notre plan d'épandage intègre des parcelles de l'EARL Manceaux-Dion.</p> <p>3.3.4. L'étude d'impact donne plusieurs éléments chiffrés notamment concernant le plan d'épandage et la partie méthanisation. Aussi le rapport de la DREAL montre que le dossier est complet.</p> <p>3.3.5. Comme indiqué dans l'étude (paragraphe 2.3.8 pages 34-35), la consommation d'eau après projet ne dépassera pas 50 m<sup>3</sup>/jour soit environ 2 m<sup>3</sup>/heure. De plus, le forage est équipé d'une pompe d'un débit maximum de 5 m<sup>3</sup>/h. Le débit autorisé de 8 m<sup>3</sup>/h ne sera donc jamais atteint, la capacité de recharge de la nappe ne pourra pas être affectée.</p> <p>3.3.6. L'alimentation en eau du site et notamment de la porcherie est faite par ce forage, nous sommes particulièrement vigilants quant à la qualité de l'eau : sans une eau de qualité, notre élevage disparaît. Voir l'analyse jointe.</p>

<p>10. après complément d'analyse nous affirmons notre précédente conclusion de demande d'abandon de ce projet. Trop d'approximations , pas d'évaluations de l'état initial sur tous les impacts Eau Air et Sol (voir aussi l'avis environnemental de la DREAL), et donc en toute vraisemblance des risques et des nuisances sous évalués.</p>	<p>3.3.7. Le site n'est pas connecté au réseau d'eau potable donc il n'y a aucun risque. Le déversoir d'orage est bien le terme adéquat, cela permet de collecter les jus de silos et les eaux souillées des surfaces bétonnées qui sont dirigés vers la pré-fosse (et ensuite le digesteur) afin d'éviter qu'ils ne rejoignent directement le milieu.</p> <p>3.3.8. L'utilisation des produits vétérinaires, biocides, etc. est conforme aux doses et prescriptions demandées.</p> <p>3.3.9. Les aides potentiellement attribuées ne concernent que la méthanisation et elles représentent 331 978,4 €.</p> <p>3.3.10. L'état initial et les mesures compensatoires sont évalués dans le dossier en pages 13 à 18 puis 31 à 60.</p> <p>La conclusion de la DREAL malgré leur remarque sur le manque d'éléments de l'état initial, est favorable : « l'étude d'impact présentée aborde les différentes thématiques de l'environnement de manière proportionnée aux enjeux et aux effets du projet. Elle montre que, malgré l'augmentation de la capacité des installations d'élevage, le fonctionnement de ces dernières n'aura pas d'impact négatif notable sur l'environnement ou sur la santé des populations. Le pétitionnaire a identifié dans l'étude de dangers les phénomènes dangereux les plus importants et a proposé des mesures adaptées afin d'en réduire les conséquences. »</p>
--	---

<p><b>3-4</b></p>	<p><b><u>Courrier de Mme Anne VONESCH pour le Collectif Plein Air chez Alsace Nature à Strasbourg (67) :</u></b></p> <p><u>Question n°1</u> : <i>Quel sera le débouché des cochettes ? En région ? via une coopérative ? l'exportation ? Quel sera le débouché des mâles engraisés ?</i></p> <p><u>Question n°2</u> : <i>Quelle sera la fréquence d'évacuation du lisier sous les caillebotis ? Quel est le mode d'évacuation et quel type de fosses et de chenaux sont prévus ? Que se passera-t-il au niveau des préfosse existantes ?</i></p> <p><u>Question n°3</u> : <i>Est-ce que toutes les fosses seront couvertes ? Aussi la lagune existante ?</i></p> <p><u>Question n°4</u> : <i>Comment seront captées les émissions au niveau du digestat ?</i></p> <p><u>Question n°5</u> : <i>Est-ce que dans l'élevage les queues de cochons sont raccourcies ? Quels sont les mesures préventives prises (conformément à la loi) pour éviter la caudectomie systématique ?</i></p> <p><u>Question n°6</u> : <i>Quelle est la durée de vie des truies et leur parité à la réforme ?</i></p> <p><u>Question n°7</u> : <i>Où sont abattues les truies ?</i></p> <p><u>Question n°8</u> : <i>Nous voudrions voir les plans précis avec l'aménagement intérieur des bâtiments, salles et cases, pour toutes les catégories d'animaux dont les truies gestantes, avec les détails des emplacements des cages à truies, en maternité et verraterie.</i></p> <p><u>Question n°9</u> : <i>comment sont logées les truies durant les 4 premières semaines de gestation ? en cages ou en groupe ?</i></p> <p><u>Question n°10</u> : <i>A priori tous les bâtiments semblent avoir du caillebotis intégral. SI jamais il y a une exception, merci de le signaler. En quels matériaux sont faits les caillebotis ?</i></p> <p><u>Question n°11</u> : <i>Pourquoi l'image de la couverture de l'étude d'impact montre des cochons sur paille, alors que les porcs de M. Rathueville n'ont pas de paille ?</i></p> <p><i>Pour un public non averti, cela représente une tromperie. Le public averti sait que ce genre de tromperie est monnaie courante.</i></p>	<p>3.4.1. Le débouché des cochettes est tourné vers les élevages français et vers l'export. Les porcs non destinés pour être reproducteurs sont engraisés en porcs charcutiers puis sont commercialisés par la coopérative régionale CIRHYO et sa filiale d'abattage TRADIVAL.</p> <p>3.4.2. La fréquence d'évacuation du lisier est variable selon les bâtiments. Le lisier est évacué régulièrement vers la pré-fosse pour ensuite alimenter quotidiennement le digesteur (réseau de canalisation PVC).</p> <p>3.4.3. et 3.4.4. Se reporter à la réponse 3.3.2.</p> <p>3.4.5. Les queues sont raccourcies dès la naissance (avant 7 jours d'âge) dans le cadre des normes en vigueur relatives à la protection des porcs.</p> <p>3.4.6. Les truies sont réformées à un âge moyen de 2,5 ans et après 6 mises bas en moyenne.</p> <p>3.4.7. Les truies réformées sont actuellement abattues à Rheda-Wiedenbrück en Allemagne.</p> <p>3.4.8. Les plans du permis de construire figurent en annexe 5 de l'étude.</p> <p>3.4.9. les truies sont logées en réfectoires durant les 4 premières semaines de gestation.</p> <p>3.4.10. Tous les animaux sont logés sur des sols ajourés (caillebotis) soit en béton, soit en plastique, soit en fonte, soit en fil galvanisé. Ces types de sols répondent aux normes en vigueur relatives à la protection des porcs.</p> <p>3.4.11. L'image de porc sur paille en couverture de l'étude d'impact est une maladresse du prestataire (c'est une erreur et nous nous en excusons). Il n'y a jamais eu derrière cela de volonté de tromper le public. L'illustration de la couverture n'a pas vocation à remplacer le contenu de l'étude.</p>
-------------------	---	---

<p><i>Question n°12 : Le texte sur le bien-être animal inclus en Annexe ne sert à rien tant qu'il n'est pas démontré de quelle manière M. Rathueville satisfait, point par point,</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>a) aux normes minimales ?</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>b) à des critères de bien-être crédibles ?</i></p> <p><i>Question n°13 : Comment M. Rathueville espère-t-il arriver à un taux de 13,8 porcelets sevrés par mise-bas (source : Résumé Non Technique) ?</i></p>	<p>3.4.12. L'étude d'impact est avant tout un dossier environnemental. L'élevage répond aux normes en vigueur relatives à la protection des porcs.</p> <p>3.4.13. En continuant à travailler de manière performante, comme nous le faisons déjà.</p>
---	--

3-5

**Courrier de M. Benoît LAMPSON, agriculteur de Semide (08) :**

1. Total soutien au projet
2. développement d'une exploitation dynamique
3. valorisation des céréales produites sur l'exploitation
4. consommation locale de céréale est la solution qui amène le meilleur bilan carbone plutôt que de transporter ces dernières sur des distances importantes.
5. génération de valeur ajoutée sur l'exploitation
6. des emplois directs ainsi que les emplois induits par les besoins de maintenance, de transports...
7. région étant déficitaire en viande de porc, pourquoi ne pas contractualiser avec l'abattoir local de Rethel, qui trouverait ainsi de l'activité supplémentaire et limitant encore cette fois, les frais de transport ?
8. transformation du lisier en biogaz puis en électricité au travers du process de méthanisation.
9. production d'énergie renouvelable, tant demandée par notre société.
10. Valorisation de la chaleur de refroidissement des moteurs pour chauffer les bâtiments d'élevage. La boucle est bouclée.
11. engrais organique de qualité issu de la méthanisation permettant de fertiliser les terres agricoles de l'exploitation.
12. remplacement des engrais minéraux bien souvent importés, ce fertilisant améliorera encore le bilan carbone de l'activité.
13. Réduction des odeurs lors de l'épandage

*« En conclusion, je suis certain que ce projet va tout a fait dans le sens de l'agriculture durable, alliant l'économie par la valeur ajoutée dégagée localement, la création d'un besoin en main d'œuvre dans notre monde rural, répondant ainsi pleinement à la notion d'aménagement du territoire et en respectant l'environnement par la production d'énergie renouvelable au travers du biogaz.*

*Bravo pour ce beau projet et je suis sur qu'il va aboutir. »*

RAS

<p><b>3-6</b></p>	<p><b><u>Courrier de Mme Odile BRUDER de Ville-sur-Lumes (08) :</u></b></p> <p><i>« Le modèle proposé par la SARL Rose &amp; Vert ne va, à mon avis, pas du tout dans le bon sens. »</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. élevage industriel</li> <li>2. production intensive au détriment de l'environnement et du bien-être animal.</li> <li>3. aggravation des difficultés actuelles des éleveurs</li> <li>4. mal être animal choquant</li> <li>5. élevage sur caillebotis <i>« comment ose-t-on nommer cela "meilleure technique disponible »</i></li> <li>6. photo en tête de l'étude d'impact trompeuse</li> <li>7. souffrance infligée aux animaux</li> <li>8. encourager <i>« les petits élevages bios et de qualité, mieux intégrés dans l'environnement, moins polluants et privilégiant la qualité de vie des animaux et la meilleure qualité des produits. »</i></li> <li>9. l'argent public favorise ces exploitations industrielles</li> <li>10. destruction d'emplois dans les campagnes,</li> <li>11. pollutions diverses dues aux médicaments utilisés dans ces univers concentrationnaires, répercussions sur la santé humaine</li> <li>12. aide publique à utiliser pour favoriser les exploitations bio et vertueuses</li> </ol>	<p>3.6.1, 3.6.2, 3.6.4 et 3.6.7. L'élevage est conforme aux normes en vigueur relatives à la protection des porcs et l'étude d'impact démontre que le projet respecte les réglementations environnementales.</p> <p>3.6.3. Avis personnel que nous ne partageons pas.</p> <p>3.6.5. Les meilleures techniques disponibles concernent aussi bien le logement des animaux que leur alimentation ou la consommation d'eau par exemple. Ces techniques sont référencées, c'est le terme adéquat.</p> <p>3.6.6. L'image de porc sur paille en couverture de l'étude d'impact est une maladresse du prestataire (c'est une erreur et nous nous en excusons). Il n'y a jamais eu derrière cela de volonté de tromper le public. L'illustration de la couverture n'a pas vocation à remplacer le contenu de l'étude.</p> <p>3.6.8. et 3.6.10. Observations personnelles qui sont du ressort des pouvoirs publics mais ne concernent pas notre projet.</p> <p>3.6.9. et 3.6.12. L'argent public soutient l'agriculture en général, aussi bien conventionnelle que biologique. En tant que producteur de porcs nous ne recevons aucune aide directe.</p> <p>3.6.11. Se reporter à la réponse 1.1.2.</p>
<p><b>3-7</b></p>	<p><b><u>Courrier de M. Thierry HUET pour la FDSEA 08 :</u></b></p> <p><i>« 1. La FDSEA 08, au nom des agriculteurs ardennais, souhaite apporter son entier soutien au projet de la famille RATHUIVILLE.</i></p> <p><i>2. Les agriculteurs sont tirillés entre les attentes des consommateurs,</i></p>	<p>RAS</p>

*les besoins des filières, entre la libéralisation des marchés et une réglementation contraignante, entre le "consommer local" et la demande du bout du monde.*

- 3. Au risque de disparaître, l'agriculture doit s'adapter, anticiper, évoluer. Nous ne pouvons rester des observateurs du monde qui nous entoure, nous devons en être les acteurs.*
- 4. Nous ne pouvons nous résigner à donner aux uniques intellectuels les clés de notre métier. Nous ne pouvons nous résigner à nous laisser diriger par des personnes qui ne connaissent pas notre métier et qui n'en vivent pas. Réfléchir, Proposer, Construire OUI. Critiquer, Imposer, NON.*
- 5. L'agriculture de demain ne pourra toutefois pas se couper de ses racines et de ses valeurs. Nous travaillons avec, par et pour le vivant.*
- 6. Le projet de Messieurs Rathuëville de développer leur porcherie sur la commune de Leffincourt (08) remplit l'ensemble de ses conditions. Il est tout d'abord posé sur un projet et une construction familiale: les Hommes sont au cœur du projet.*
- 7. La champagne crayeuse est en déficit important d'élevage, la matière organique pour fertiliser les sols est un enjeu important. La faible densité d'élevage de la région ne cause pas de nuisances incompatibles avec la vie humaine.*
- 8. Les Ardennes ont de plus un grand besoin d'une dynamique économique.*
- 9. les exploitants ont prouvé qu'ils savaient faire, leur production répond à un segment du marché.*
- 10. Notre région est en déficit de production porcine, nos outils d'abattage et de transformation sont obligés de s'approvisionner à l'étranger.*
- 11. L'ajout d'un méthaniseur permet de plus une amélioration des performances économiques et environnementales.*

*« En résumé, ce projet est porté par des Hommes au service des territoires et des productions. Il est cohérent et justifiable. »*

<p><b>3-8</b></p>	<p><b><u>Deuxième courrier de Mme Anne VONESCH pour le Collectif Plein Air chez Alsace Nature à Strasbourg (67) :</u></b></p> <p><i>Courrier d'excuses pour les termes employés dans le premier courrier. Justification de la position de l'association.</i></p>	<p>RAS</p>
<p><b>3-9</b></p>	<p><b><u>Courrier de M. Claude MAIREAUX pour Nature et Avenir (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>« ....Forme d'élevage destructrice d'emplois agricoles et génératrice de nombreuses dérives environnementales »</i></li> <li>2. <i>« .....pas la bonne voie pour encourager les circuits courts. »</i></li> <li>3. <i>« .....opération spéculative, rentable car financée en partie par la collectivité. »</i></li> <li>4. <i>« des élevages bio de porc permettant d'obtenir du jambon d'Ardenne de qualité créeraient beaucoup plus d'emplois. »</i></li> <li>5. <i>Deux élevages bio dans les Ardennes ne suffisent pas à satisfaire la demande.</i></li> <li>6. <i>L'élevage bio est meilleur pour le bien-être des animaux</i></li> <li>7. <i>Les erreurs du passé ont conduit à la perte de dizaine de milliers d'emplois, l'emploi devrait être une priorité.</i></li> <li>8. <i>Les aides de l'ADEME et du FEDER seraient mieux utilisées pour la formation des chômeurs.</i></li> <li>9. <i>« réduire la consommation de viande et se tourner vers l'agriculture biologique » permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre.</i></li> <li>10. <i>« Nature et Avenir regrette le manque d'analyse du fonctionnement actuel de cette porcherie et en particulier le manque d'informations concernant les quantités d'antibiotiques utilisées. »</i></li> <li>11. <i>« un adhérent de Nature et Avenir qui est éleveur de porcs nous fait fort justement remarquer que c'est la faute des consommateurs qui veulent des prix bas si bien que, malheureusement, la qualité, les emplois et le bien être animal ne sont pas prioritaires. La rentabilité passe avant le reste.»</i></li> </ol>	<p>3.9.1-3-7-8-11. Observations personnelles qui sont du ressort des pouvoirs publics mais ne concernent pas notre projet.</p> <p>3.9.2-4-5-6-9. Ce projet d'élevage n'est pas contradictoire avec l'élevage de porcs bios. Ces deux types d'élevages peuvent et doivent coexister, répondant chacun à un débouché spécifique.</p> <p>3.9.10. Le protocole de soins figure en annexe 23 de l'étude d'impact. Se reporter aussi à la note jointe de notre vétérinaire conseil, Maxime Delsart.</p>



	<p>12. <i>« la surface d'épandage étant largement suffisante, les zones d'exclusions (proximité de cours d'eau particulièrement) pourraient être augmentées, voire les parcelles concernées exclues. »</i></p> <p>13. <i>« la première page du dossier présentant de jeunes porcs sur de la paille alors qu'ils vivront sur des caillebotis est mensongère »</i></p> <p>14. <i>« j'ajouterai que confier l'étude d'impact à la chambre d'agriculture alors que les porteurs de projet sont le secrétaire élu de la dite chambre et son fils constitue un vice rédhibitoire pour cette enquête. On ne peut pas être à la fois juge et partie. »</i></p>	<p>3.9.12. Cette proposition n'a aucune justification réglementaire, il n'y a pas lieu d'exclure des zones supplémentaires. Le plan d'épandage est largement dimensionné pour respecter les contraintes réglementaires mais aussi les bonnes pratiques agronomiques (voir pages 60 à 72 de l'étude).</p> <p>3.9.13. L'image de porc sur paille en couverture de l'étude d'impact est une maladresse du prestataire (c'est une erreur et nous nous en excusons). Il n'y a jamais eu derrière cela de volonté de tromper le public. L'illustration de la couverture n'a pas vocation à remplacer le contenu de l'étude.</p> <p>3.9.14. La Chambre d'Agriculture est prestataire pour la réalisation de cette étude d'impact, comme tout bureau d'étude. Nous sommes seuls responsables du contenu et des conclusions du dossier présenté.</p>
--	--	---

<p><b>3-10</b></p>	<p><b><u>Courrier de Mme Maylis MAGNOU de Olizy-Primat (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>« Ce type d'élevage intensif ne répond pas aux critères de bien-être des animaux »</i></li> <li>2. <i>« leur besoin de chauffage et d'antibiotiques (que l'on retrouve ensuite dans la viande !) montre leur fragilité. »</i></li> <li>3. <i>« Sur le plan économique, en pleine crise de la production porcine, le doublement de la capacité de cet élevage, mauvaise réponse à la concurrence, entraîne les agriculteurs dans une fuite en avant suicidaire »</i></li> <li>4. <i>« pour satisfaire les besoins alimentaires de la population mondiale, il faut réduire la consommation de protéines animales et orienter les terres vers une production de protéines végétales directement consommables »</i></li> <li>5. <i>L'élevage industriel est en grande partie responsable des gaz à effet de serre, « ce projet est une aberration. »</i></li> <li>6. <i>« Comme l'unité de méthanisation .....toutes les autres techniques présentées visent seulement à <u>limiter</u> les impacts directs de ce type d'élevage »</i></li> <li>7. <i>« la production des aliments qui nécessite engrais et pesticides »</i></li> <li>8. <i>« le transport des porcs vers les lieux de transformation, le transport des lisiers de l'élevage de poules pondeuses vers l'atelier de méthanisation, le transport des résidus de méthanisation vers les épandages dans de nombreuses communes environnantes...Autant de sources de production de gaz à effet de serre que nous devons absolument proscrire ! »</i></li> <li>9. <i>« Désaccord sur le projet. »</i></li> </ol>	<p>3.10.1. Notre élevage respecte les normes en vigueur relatives à la protection des porcs</p> <p>3.10.2-3-4-5-6-7. Avis personnels qui ne concernent pas notre projet.</p> <p>3.10.8. Se reporter à la réponse 3.1.14.</p>
--------------------	---	--

#### 4) Observations orales reçues durant les permanences

Les observations reçues oralement ont été transcrites sur le registre par leurs auteurs.

## 5) Observations inscrites dans le registre de chaque commune

### 5-1 Commune de LEFFINCOURT (Siège de l'enquête)

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
5-1-1	<p><b><u>Observation de M. Charles FESTUOT, maire honoraire de la commune :</u></b></p> <p>« 1. Je tiens à féliciter M.Benoit Rathuëville pour son réaliste projet qui s'inscrit, tant sur les dimensions d'entreprises obligatoires face à l'économie mondiale concurrentielle, que pour la production d'énergie renouvelable, en vue de l'abandon du nucléaire et de suite à la réduction des centrales thermiques alimentées par des énergies fossiles polluantes.</p> <p>2. L'agrandissement de son site d'élevage porcin ne pourra en rien enfreindre la réglementation dont il a déjà démontré son respect</p> <p>3. et de plus le projet sera producteur d'emplois. »</p>	RAS
5-1-2	<p><b><u>Observation de M. Alain MAYER, vétérinaire à Vouziers (08) :</u></b></p> <p>« Je témoigne suite aux propos calomnieux tenus par voie de presse concernant l'élevage Rose &amp; Vert. Cet élevage présente un très haut statut sanitaire, il est scandaleux de laisser croire à des administrations préventives d'antibiotiques.</p> <p>L'objet de cet élevage est la reproduction de femelles reproductrices exportées dans le monde entier. La production d'animaux pour la viande n'est qu'un co-produit. »</p>	RAS

<p><b>5-1-3</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Hubert COLIGNON de Semide (08) :</u></b></p> <p>« 1. <i>Habitant le commune de Semide, à 5 km à vol d'oiseau de la porcherie existante, je n'ai jamais senti d'odeurs malgré le positionnement à l'ouest, nord-ouest sous les vents dominants.</i></p> <p>2. <i>Avec l'agrandissement du site, je suis confiant puisque des mesures complémentaires sont prévues.</i></p> <p>3. <i>A l'échelle européenne, la porcherie, isolée, sera de taille moyenne. Pour égaler la Hollande ou l'Allemagne, un troisième agrandissement sera nécessaire.</i></p> <p>4. <i>Je crois qu'il faut remercier la famille Rathuëville plutôt que de la critiquer. Amener de la valeur ajoutée et de l'emploi dans un ancien canton à 7habitants au km<sup>2</sup>, presque le désert, est à encourager. (14 000 ha - 2005 habitants)</i>  <i>Il est normal qu'il y ai des critiques. Mais il ne faut pas oublié que chaque problème a une solution.</i></p> <p>5. <i>Merci à vous, Mesdames et Messieurs Rathuëville. Je vous souhaite bonne réussite dans votre projet. »</i></p>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-4</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Jean-Jacques GIGOUT de Leffincourt (08) :</u></b></p> <p>« 1. <i>Un avis favorable pour ce projet validé par les instances agricoles (et autres), étudié dans les moindres détails.</i></p> <p>2. <i>Un projet plein de bon sens paysan, créateur d'emplois,</i></p> <p>3. <i>qui répond à une demande du marché ..... et qu'il faut oser entreprendre »</i></p>	<p>RAS</p>

<p><b>5-1-5</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Roger VIET de Pauvres (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien au projet d'agrandissement</li> <li>2. demande croissante de porcs de sélection</li> <li>3. positionnement par rapport à la concurrence étrangère (Belgique, Pays-bas etc..)</li> <li>4. profitera à la main-d'œuvre locale</li> <li>5. bel exemple de citoyenneté avec la réduction des émissions de gaz à effets de serre</li> <li>6. respect scrupuleux des normes environnementales</li> </ol>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-6</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Jean-Luc EVRARD de Semide (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien au projet d'agrandissement</li> <li>2. souci d'amélioration de l'impact sur l'environnement</li> <li>3. favorable à la construction d'un méthaniseur</li> <li>4. moins de rejet de méthane</li> <li>5. neutralisation des odeurs</li> <li>6. transformation des effluents en engrais organique</li> <li>7. suppression d'engrais chimiques</li> <li>8. fabrication d'énergies renouvelables</li> <li>9. remplacement des énergies fossiles</li> <li>10. redynamisation du tissu rural par la création d'emplois permanents et non délocalisables.</li> </ol>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-7</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Jean-Pierre BALON au nom de la SARL de Semide (08) :</u></b></p> <p>« 1. La SARL BALON apporte son soutien à ce projet 2. qui permettra de maintenir de l'activité économique dans le milieu rural. »</p>	<p>RAS</p>

<p><b>5-1-8</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Dominique PHILLIPEAUX, Président de la section bovine 08 :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>« ..... Nous sommes encadrés par plein de réglementations contraignantes pour produire dans un lieu contrôlé des produits de qualité. Laissons travailler ceux qui ont envie d'entreprendre. »</i></li> <li>2. <i>Gestion sans problème de l'installation actuelle « L'administration ne leur reproche rien. »</i></li> <li>3. <i>Production d'une qualité de porcs que le marché recherche et demande.</i></li> <li>4. <i>« C'est malheureux qu'en FRANCE quelqu'un qui veut entreprendre on lui sabote son projet. On a pourtant besoin d'entreprises qui produisent, qui emploient, qui dynamisent une région. »</i></li> <li>5. <i>Nourriture sur place.</i></li> <li>6. <i>Surface d'épandage disponible pour la fertilisation en remplacement des engrais chimiques.</i></li> <li>7. <i>L'unité de méthanisation va renforcer l'attrait environnemental.</i></li> <li>8. <i>« Si ce n'est pas produit en France ce sera produit ailleurs peut-être avec nos céréales et nos sous-produits mais surtout sans nous, sans emploi à la clef et sans valeur ajoutée pour notre économie. Et le produit final nous reviendra sans garantie de qualité, de traçabilité sanitaire et d'un bilan carbone néfaste.»</i></li> <li>9. <i>« avis favorable à ce dossier et il faut arrêter de rêver, de laisser une minorité bloquer une économie »</i></li> </ol> <p><i>« Sachons produire dans le respect de la qualité et du consommateur c'est l'ambition de ce projet. »</i></p>	<p>RAS</p>
---------------------	---	------------

<p><b>5-1-9</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Bertrand LAURENT de Bussy-le-Repos (51) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>« Ce courrier pour apporter mon soutien au très beau projet de la SARL rose et vert. »</i></li> <li>2. <i>« la chambre d'agriculture des Ardennes a essayé il y a quelques années, de relancer la production porcine du département sur la base de petits élevages. Ce fut un échec complet.... »</i></li> <li>3. <i>« le marché est étroit, en effet plus de 90 % de la viande porcine est achetée en grande surface pour son prix ou en restauration collective. ....»</i></li> <li>4. <i>« .....cet élevage est spécialisée dans la production de reproducteurs, le niveau sanitaire doit être irréprochable, et c'est le cas. »</i></li> <li>5. <i>« ce qui a été publié dans un journal local sur l'utilisation d'antibiotiques est totalement délirant et diffamatoire..... »</i></li> <li>6. <i>Utilisation des matières premières produites sur place ou de la région pour l'alimentation.</i></li> <li>7. <i>Utilisation de fertilisants en remplacement d'autres engrais</i></li> <li>8. <i>« très peu d'élevage dans le secteur, cinquante six fois moins de porcs en Champagne Ardennes , qu'en Bretagne. »</i></li> </ol> <p><i>« En plus d'énergie renouvelable, le méthaniseur générera un digestat ne contenant que de l'azote disponible , et qui sera encore plus simple à gérer que du lisier pur pour l'épandage. »</i></p>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-10</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Guy CHATRY de Blanzay (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>« pour y être passé, je mesure le désarroi des porteurs de projet, quand des personnes totalement étrangères et ne connaissant pas le dossier émettent des inepties sur l'élevage en général et sur l'idée idyllique et archaïque qu'elles se font de l'élevage. »</i></li> <li>2. <i>« je soutiens donc totalement le projet économique et respectueux de son environnement de la SARL »</i></li> </ol>	<p>RAS</p>

3. Rien à voir avec la ferme des 1000 vaches, l'élevage existe depuis plus de 10 ans sans problème
4. La méthanisation montre une approche écologique du projet.
5. *« à chaque enquête publique, ce sont ceux, qui sont au plus loin ou qui pour des raisons de doctrine idéologique, s'opposent le plus farouchement au projet « sans pour autant avoir lu le dossier d'étude d'impact » comme si, représenter une association ou une formation politique, leur donnait légitimité sur n'importe quel débat.*
6. Les Ardennes et la région sont déficitaires en production porcine, consommation de 3 porcs quand les éleveurs n'en produisent que 2.
7. Les exploitants agricoles se doivent d'accompagner tous types d'exploitation, système bio ou plus économique. *« il y a un marché adapte pour tous. »*
8. *« ne plus produire en local, c'est accepter d'importer des produits avec une traçabilité moindre, des industries de transformation délocalisées et des transports supplémentaires. »*
9. *« les grandes plaines de champagne reçoivent déjà des quantités non négligeables d'éléments fertilisants organiques importés des pays qui n'ont pas les surfaces nécessaires pour les épandre chez eux. »*
10. Ne pas décourager les éleveurs *« il est beaucoup plus facile d'arrêter l'élevage pour n'être que cultivateur. »* mais c'est irréversible.
11. La polyculture-élevage est génératrice d'emplois.
12. Les agriculteurs ne veulent plus vivre confinés sur leurs exploitations 24 sur 24. *« la rationalisation des systèmes d'exploitation en y incluant soit du salariat, soit des formes sociétaires permet aux exploitants de sortir de leur routine. »*

*« L'ouverture sur le monde extérieur est désormais incontournable pour le monde agricole, à condition que l'on ne vienne pas s'opposer à tout projet jugé systématiquement industriel dès qu'il dépasse une certaine taille. »*



<p><b>5-1-11</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Benoît HUREAU de Machault (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien le projet.</li> <li>2. L'exploitation agricole concernée respecte par nature toutes les réglementations en cours.</li> <li>3. Plus grande autonomie énergétique et alimentaire possible en limitant les achats extérieurs.</li> <li>4. Région sans grande pression d'élevages permet un épandage des effluents sans nuisance en limitant les engrais de synthèse.</li> <li>5. Dynamise l'emploi permanent et induit</li> </ol>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-12</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Dominique GUERIN de Pauvres (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Souhaite la réalisation du projet</li> <li>2. Création d'emploi en milieu rural.</li> <li>3. Bonne gestion actuelle des lisiers lors des épandages.</li> <li>4. La méthanisation est une grande avancée écologique.</li> <li>5. Digestat inodore</li> <li>6. Production d'animaux de sélection et de viande avec une alimentation en grande partie produite sur l'exploitation.</li> <li>7. Confiance en l'avenir car l'ancienneté des porteurs du projet dans la filière est un gage de sérieux.</li> <li>8. Projet bien venu dans la ruralité.</li> <li>9. Assurance aux investisseurs d'une rentabilité calculée pour une longue durée en respectant les réglementations.</li> </ol>	<p>RAS</p>

<p><b>5-1-13</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Sébastien GOSSET de Hannogne-Saint-Rémy (08) :</u></b></p> <p><i>« 1. Etant éleveur de porcs dans les Ardennes, je suis favorable à ce développement qui sera positif pour l'ensemble de la filière porcine locale ...</i></p> <p><i>2. ...en amenant technicité et compétitivité à l'ensemble des éleveurs ardennais.</i></p> <p><i>3. Les bienfaits économiques sont évidents et permettront de renforcer le tissu rural en fixant plusieurs emplois pérennes sur un territoire rural en voie de désertification.</i></p> <p><i>4. Concernant l'écologie et l'environnement, les thèmes ne doivent pas être confisqués par des écologistes soit disant « démocrates » qui refusent tout simplement d'appliquer les lois françaises bien plus contraignantes que les lois européennes en matière d'environnement.</i></p> <p><i>5. En tant qu'éleveur, nous sommes quotidiennement dans nos élevages, nous sommes les premiers défenseurs du bien-être animal.</i></p> <p><i>6. Nous sommes conscients que pour assurer la durabilité du développement de nos exploitations, nous devons être écologiquement responsable mais économiquement viable »</i></p>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-14</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Vincent GIGOUT de Leffincourt (08) :</u></b></p> <p><i>« 1. Ce projet me semble très cohérent.</i></p> <p><i>2. les porcs sont nourris avec les céréales produites sur l'exploitation.</i></p> <p><i>3. la méthanisation permettra de devenir plus autosuffisant en éléments minéraux pour les cultures.</i></p> <p><i>4. De plus cet élevage répond à une demande de porcs reproducteurs. »</i></p>	<p>RAS</p>

<p><b>5-1-15</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Pierre DEMISSY, Président de la caisse locale GROUPAMA :</u></b></p> <p>« 1. En tant que président d'une organisation professionnelle agricole locale, je soutiens le projet de Benoit et Luc Rathuëville.</p> <p>2. Ce projet va développer de l'activité et de l'emploi donc amener des ménages dans le secteur. Cela est toujours intéressant pour une OPA comme la notre de voir les zones rurales peu peuplées augmenter en population car cela permet de garder des services dans ces zones notamment des commerciaux sur le terrain et Agence de Vouziers ouverte pour nous.</p> <p>3. Ce projet est aussi intéressant car avec l'augmentation du nombre de porcs va se mettre en place une unité de méthanisation ce qui va leur permettre d'économiser de l'énergie fossile en utilisant la chaleur produite par le méthaniseur.</p> <p>4. De plus la matière à épandre sortant du méthaniseur est plus stable que le lisier. »</p>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-16</b></p>	<p><b><u>Observation de Mme Marie GAILLIOT de Saint-Etienne-à-Arnes (08), exploitante agricole :</u></b></p> <p>« 1. Je soutiens le projet d'extension de la SARL Rose et Vert...</p> <p>2. ...car je pense que ce projet peu apporter localement au niveau économique.</p> <p>3. En effet il sera créé deux emplois directs et bien sûr beaucoup d'emplois indirects.</p> <p>4. En ce qui concerne l'environnement, je pense que le projet de méthanisation est plus que positif. En plus de produire de l'électricité avec le lisier de porc, le méthaniseur va produire de la chaleur pour chauffer la porcherie</p> <p>5. Enfin, je préfère que la viande vendue dans les supermarchés ou commerces locaux vienne de Leffincourt plutôt que de l'étranger. »</p>	<p>RAS</p>

<p><b>5-1-17</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Jean-Louis ROLLAND, Président FDSEA de Machault (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien au projet.</li> <li>2. Création d'emplois.</li> <li>3. Conforter les agriculteurs en place en leurs assurant un complément de revenu pour le maintien de leur activité.</li> <li>4. Exploitation moins dépendante vis à vis des engrais minéraux essentiellement importés du Maroc notamment pour le phosphore.</li> <li>5. Limitation de l'impact carbone par le méthaniseur.</li> <li>6. Consommation des céréales sur place limitant les rejets de gaz à effet de serre par les transports.</li> <li>7. <i>« Agriculteur avec un savoir faire dans le domaine de la production porcine, laissons les travailler en paix. »</i></li> <li>8. <i>« Qualité de leurs produits qui seront obtenus tout en respectant les normes d'hygiène en vigueur. »</i></li> </ol> <p><i>«En conclusion, produisons nos belles cochettes à Leffincourt et non au Danemark ou en Hollande. »</i></p>	<p>RAS</p>
<p><b>5-1-18</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Didier LARASSE de Leffincourt (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Habitant Leffincourt, aucun désagrément constaté avec la porcherie existante</li> <li>2. La méthanisation va dans le sens des décisions de la COP21</li> </ol>	<p>RAS</p>

### 5-2) COMMUNE DE MACHAULT

Aucune observation sur le registre.

### 5-3) COMMUNE DE CONTREUVE

Aucune observation sur le registre.

### 5-4) COMMUNE DE DRICOURT

Aucune observation sur le registre.

### 5-5) COMMUNE DE SEMIDE

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
5-1	<p><b><u>Observation de Mme Martine LAMPSON de Semide (08) :</u></b></p> <p><i>« Je suis pour ce projet que je soutiens, pour diverses raisons, notamment pour les emplois créés ou existants. 5, ça peut paraître peu, mais dans notre région, c'est beaucoup. »</i></p>	RAS

### 5-6) COMMUNE DE CHAGNY

Aucune observation sur le registre.

### 5-7) COMMUNE DE CHALLERANGE

Aucune observation sur le registre.

### 5-8) COMMUNE DE CHARBOGNE

Aucune observation sur le registre.

### 5-9) COMMUNE DE LIRY

Aucune observation sur le registre.

### 5-10) COMMUNE DE MONT-SAINT-MARTIN

Aucune observation sur le registre.

### 5-11) COMMUNE DE GRANDPRE

Aucune observation sur le registre.

### 5-12) COMMUNE DE SENUC

Aucune observation sur le registre.

### 5-13) COMMUNE DE QUILLY

Aucune observation sur le registre.

### 5-14) COMMUNE DE TERMES

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
5-14-1	<p><b><u>Observation de M. Michel MEIS, maire de la commune :</u></b></p> <p><i>« Michel MEIS, maire de la commune de Thermes ayant organisé une réunion d'information destinée à la population (11 personnes présentes) dont la personne ayant adressé le courrier d'observations.</i></p> <p><i>Le résultat de cette réunion a pour conséquence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>- confirmer le résultat sécurisé des digestats,</i></li><li><i>- répondre aux différentes questions de l'assemblée.</i></li></ul> <p><i>En conséquence il me semble de manière objective que cette technique soit adaptée au respect de non pollution des nappes phréatiques et de l'environnement. »</i></p>	<p>Merci à M. MEIS pour cette initiative constructive et pédagogique.</p>

### 5-15) COMMUNE DE BOURCQ

Aucune observation sur le registre.

## 5-16) COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-AISNE

Aucune observation sur le registre.

## 5-17) COMMUNE DE TOURCELLES-CHAUMONT

Aucune observation sur le registre.

## 5-18) COMMUNE DE VOUZIERS

N° de l'obs.	Observations	Observations du Porteur de projet
5-18-1	<p><b>Observation de M.Michel COISTIA de Vouziers (08) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Préalable : annexe 23 : l'écriture en marge gauche est illisible.</i></li> <li>2. <i>Une enquête publique permet à chaque citoyen de formuler un avis. Ce dernier peut concerner toutes les facettes du projet soumis à l'enquête.</i></li> <li>3. <i>La Sarl « Rose et verte » avec ses si douces couleurs chargées de symboles constitue, à mes yeux, une aberration économique qui, en déstabilisant la filière porcine mettra à l'épreuve le contribuable que je suis contraint de supporter les conséquences économiques négatives suscitant le soutien des collectivités pour éviter le naufrage des petits ou/et moyens élevages.</i></li> <li>4. <i>L'industrialisation de l'agriculture donne les moyens de mettre en œuvre une ou des filières « écologiques ».</i></li> <li>5. <i>Ainsi l'unité de méthanisation sert de caution verte à un élevage qui n'est pas tout rose !</i></li> <li>6. <i>Le dossier d'enquête exprime de bonnes intentions en matière environnementale sans jamais indiquer d'outils d'évaluation et les conséquences qu'ils induiraient s'ils s'avéraient contredire les bonnes pratiques affirmées.</i></li> <li>7. <i>Les cogérants n'expriment donc aucun engagement « contractuel ».</i></li> <li>8. <i>Les affirmations péremptoires sont nombreuses sans jamais citer de références « scientifiques » (tout le chapitre 2).</i></li> <li>9. <i>L'épandage fait état de fientes provenant d'une autre unité d'élevage différente de celle soumise à l'enquête (Terron-sur-Aisne).</i></li> </ol>	<p>5.18.1.1. Les annotations à la main en marge gauche sont les suivantes :</p> <p>1<sup>ère</sup> page : « Diarrhée » / « Déparasitage » / « Déparasitage »</p> <p>2<sup>ème</sup> page : « Rouget »</p> <p>3<sup>ème</sup> page : « Fer » / « Antibiotique » / « Diarrhée, Coccidies » / « Anti-douleur, Castration »</p> <p>4<sup>ème</sup> page : « Diarrhée colibacillaire » / « Délivrance » / « Remise en place de l'utérus » / « Déparasitage » / « Rouget » / « Hormones de régulation pour la reproduction »</p> <p>Je reconnais que c'est mal écrit. Ces annotations personnelles étaient facultatives. Nous les avons laissées dans un esprit de transparence totale.</p> <p>5.18.1.2-3-4-5. Avis personnels</p> <p>5.18.1.6. L'étude des dangers présentent les risques potentiels du projet en cas d'accident et les mesures prises pour limiter au maximum ces risques.</p> <p>5.18.1.7. Nous sommes engagés à respecter le contenu de l'étude d'impact et l'arrêté d'autorisation d'exploiter.</p> <p>5.18.1.8. Se reporter à la réponse 3.3.4.</p> <p>5.18.1.9. C'est déjà le cas aujourd'hui comme indiqué dans l'étude. L'agriculteur de Terron-sur-Aisne ne dispose pas de parcelles d'épandage,</p>

<p>10. La citation du bas de la page 72 « devrait (conditionnel !) permettre de <b>limiter</b> l'impact de ces épandages sur l'environnement » : limitation intentionnelle, non évaluée quantitativement et donc échappant à tout contrôle !</p> <p>11. Les conditions de transport ne sont pas abordées clairement. Les pollutions olfactives ne sont pas évoquées.</p> <p>12. J'émet un avis défavorable à l'égard de ce projet.</p>	<p>c'est pourquoi ces fientes sont épandues sur nos parcelles, conformément au plan d'épandage.</p> <p>5.18.1.10. Notre exploitation, soumise à autorisation, est et sera régulièrement contrôlée par les services de l'Etat.</p> <p>5.18.1.11. Transports : se reporter à la réponse 3.1.14. Les pollutions olfactives sont traitées pages 8, 41 et 57-58 de l'étude d'impact.</p>
--	---



**5-18-2 Observation de M. Daniel DOYEN de Vouziers (08) :**

*Seules ressortent ici les questions posées dans le courrier.*

1. *« Des apports complémentaires d'azote de synthèse peuvent être appliqués. Il faut prévoir un contrôle par les services ad hoc de l'état. »*
2. *Il faut veiller à l'imperméabilité des cuves et bassins de rétention et trouver des solutions techniques pour éviter les débordements.*
3. *Même observations pour les moyens de transport.*
4. *Ne pas prendre le moindre risque de pollution. « Je recommande de diminuer de 10% les doses d'effluents épandus afin d'éviter tout risque. »*
5. *Il faut une surveillance officielle des périodes d'épandage.*
6. *Gestion rigoureuse des déchets pharmaceutiques.*
7. *« L'étendue des surfaces agricoles en Champagne permet d'alléger les quantités d'effluents par ha et ainsi de limiter sérieusement les risques d'infiltration. »*
8. *Bulletins d'analyse des sols : l'étude est faite par la même structure que celle qui vend aux agriculteurs des engrais industriels.  
« Il y a un manque de neutralité caractérisé. »*
9. *Qui vérifie l'application rigoureuse des périodes d'interdiction d'épandage ?*
10. *Qui vérifie l'application du « bien-être » des animaux ?*
11. *En conclusion :  
« Je reste réservé sur ce projet à cause d'un manque frappant de rigueur dans le suivi par l'Administration de l'application parfaite des techniques d'élevage. »*

5.18.2.1. Le plan d'épandage et le cahier d'épandage sont à la disposition de l'inspecteur des installations classées. Des contrôles existent déjà.

5.18.2.2. Question traitée au paragraphe 6.6. de l'étude des dangers.

5.18.2.3. Se reporter à la réponse 3.1.14.

5.18.2.4. Les épandages respectent les réglementations en vigueur et les préconisations du plan d'épandage. Ces propos n'ont pas de fondements scientifiques ou réglementaires.

5.18.2.5. Se reporter à la réponse 5.18.2.1.

5.18.2.6. Question traitée au paragraphe 4.4.3 de l'étude d'impact.

5.18.2.7. RAS

5.18.2.8. Les analyses sont réalisées par des laboratoires certifiés. Celle figurant en annexe 16 de l'étude d'impact a été réalisée par la CAMA (Chaîne d'Analyses Marne - Ardennes), laboratoire certifié et indépendant qui ne commercialise en aucun cas des intrants aux agriculteurs.

5.18.2.9. Se reporter à la réponse 5.18.2.1.

5.18.2.10. La DDCSPP contrôle la bonne application des règles.

5.18.2.11. Avis personnel.

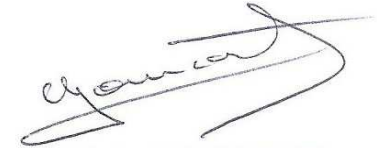
<p><b>5-18-3</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Jean BROYER de Vouziers (08) :</u></b></p> <p>« Le dossier est bien ficelé mais je constate que le risque zéro n'existe pas.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La question de l'augmentation des volumes en épandage ne risque-t-elle pas demain ou après demain de mettre les sols à saturation ?</li> <li>2. Je ne crois pas non plus à la disparition des odeurs qui arrivent souvent sur Vouziers.</li> <li>3. <i>A-t-on des exemples pour avoir du recul sur ce genre d'exploitation ?</i> »</li> </ol>	<p>5.18.3.1. Non, le plan d'épandage est prévu pour respecter la réglementation et les bonnes pratiques agronomiques.</p> <p>5.18.3.2. Les odeurs perçues sur Vouziers, distant de plus de 10 km de l'exploitation, proviennent d'autres sources olfactives. Les odeurs de l'exploitation, atténuées par la méthanisation et la distance, ne peuvent pas parvenir jusqu'à Vouziers.</p> <p>5.18.3.3. Oui, par exemple l'exploitation du GAEC Demorgny à Prez dans les Ardennes qui réunit aussi un atelier porcs naisseur-engraisseur et une unité de méthanisation de la même dimension que notre projet.</p>
<p><b>5-18-4</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Dominique LAMY de Vouziers (08) :</u></b></p> <p>« Le dossier me paraît complet mais me laisse réservé sur quelques points :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Le captage de Semide alimente Leffincourt mais également Semide en eau potable (P18/103). Le forage se situe à proximité des bâtiments B5-B6-B7, les puits perdus pour les eaux pluviales sont entre les bâtiments, je pense qu'un collecteur de ces eaux devrait être installé afin d'éloigner les eaux de pluie et de ruissellement de ce forage car risque de pollution de la nappe phréatique.</i></li> <li>2. <i>Je reste partiellement rassuré lorsque je lis (p76) les risques microbiologiques pour la santé humaine.</i></li> <li>3. <i>Les odeurs sur Vouziers, nous avons régulièrement des odeurs nauséabondes qui proviennent d'épandage divers, bien qu'il soit inscrit que ce qui sera épandu ne devra pas émettre d'odeur, permettez-moi d'en douter car si la Rose n'a pas d'odeur les déchets animal en ont.</i></li> <li>4. <i>Les eaux de ruissellement dans les terrains d'épandage doivent être analysées par un organisme indépendant car ces eaux arriveront dans les ruisseaux ou rivières.</i></li> <li>5. <i>Manque également les analyses de ce qui devrait alimenter le digesteur comme les fientes de poules de Terron/Aisne.</i></li> </ol>	<p>5.18.4.1. Le captage de Semide n'alimente pas que la commune de Leffincourt, effectivement, il alimente aussi Dricourt, Mont-Saint-Remy et Semide, mais c'est bien la commune de Leffincourt qui est concernée par le rayon d'étude. Ensuite, comme indiqué dans l'étude, le forage se situe à distance réglementaire (plus de 35 m) des bâtiments d'élevage et de la lagune de stockage. Les eaux pluviales sont canalisées le long des bâtiments et évacuées par les puits perdus sans être souillées ni par les effluents d'élevage, les eaux usées ou les hydrocarbures. Enfin, nous sommes particulièrement vigilants quant à la qualité de l'eau du forage (se reporter à la réponse 3.3.6.).</p> <p>5.18.4.2. L'étude des dangers impose de réaliser un état de l'art complet des risques potentiels (notamment microbiologiques), cela ne signifie pas que le risque est élevé. Au contraire, les pages suivantes de l'étude (caractérisation et gestion des risques) démontrent que les risques sont faibles, très faibles voire nuls.</p> <p>5.18.4.3. Le digestat de méthanisation est un produit stabilisé et qui n'émet pas d'odeur. Les exploitants d'unités de méthanisation en fonctionnement peuvent en témoigner. Les participants à la réunion organisée à Terron ont eux-mêmes constatés, sur des échantillons de</p>

	<p>6. <i>J'émet donc un avis très réservé sur ce projet. »</i></p>	<p>organisée à Termes ont aussi pu le constater puisqu'un échantillon de digestat d'une unité ardennaise leur avait été apporté. Les effluents épandus que vous mentionnez ne sont pas des digestats. Se reporter aussi aux réponses 3.1.3. et 5.18.3.2.</p> <p>5.18.4.4. Au maximum, un épandage de 40 t/ha de digestat liquide est prévu sur tête d'assolement par le plan d'épandage, ce qui équivaut à une précipitation de 4 mm sur la parcelle. Dans ces conditions, le digestat s'infiltré dans les sols et ne ruisselle pas. De plus, la majorité des parcelles d'épandage sont éloignées des ruisseaux et rivières. Seules les parcelles du secteur de Termes sont situées à proximité de cours d'eau. Sur ces parcelles, les zones proches des rivières sont exclues du plan d'épandage (distance de 35 m à respecter) et des bandes enherbées existent. Tous les détails figurent dans le plan d'épandage.</p> <p>5.18.4.5. Comme indiqué dans l'étude, les fientes de poules n'alimenteront pas le digesteur. Par contre, une analyse de lisier de porcs figure en annexe 13. Le fumier de taurillons n'existait pas lors de la réalisation de l'étude puisque l'atelier d'engraissement n'était pas encore en activité. Les autres intrants sont des sous-produits végétaux.</p>
<p><b>5-18-5</b></p>	<p><b><u>Observation de M. Marcel LEMOINE de Grivy Loisy (08) :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. «l'enquête publique est le défouloir..... et de minorités très agissantes et organisées ayant des relais dans la presse et la communication en général. »</li> <li>2. « .....les porcs gavés aux antibiotiques, c'est archi faux... »</li> <li>3. « ....très peu de porcs sont élevés en plein air</li> <li>4. « ...la méthanisation fonctionne avec des déjections animales saines sinon les bactéries ne peuvent se développer. »</li> <li>5. La méthanisation qui supprime les odeurs du digestat n'est pas plus condamnable que les camions de fientes venant de l'étranger et épandues sans contrainte »</li> <li>6. « Veut-on diminuer encore le PIB agricole..... »</li> </ol>	<p>RAS</p>

**Procès verbal des observations :**

Nombre de pages : 33

Fait à GIVET, le 28/12/2015



**Michel MAUCORT**  
**Commissaire enquêteur**

Je soussigné, **Benoit RATHUEVILLE** qualité **Porteur de projet,**

déclare avoir reçu en main propre, le procès-verbal ci-dessus le 29/12/2015



**Mémoire en réponse :**

Nombre de pages :

Je soussigné, **Benoit RATHUEVILLE** qualité **Porteur de projet,**

déclare avoir transmis au commissaire enquêteur le mémoire en réponse ci-dessus le : 11/01/2016



Je soussigné **Michel MAUCORT**, commissaire enquêteur, déclare avoir reçu le mémoire en réponse ci-dessus le 11/01/2016

